



**6<sup>ème</sup> rapport de gestion**  
**Nant de Drance SA**  
**2014**



Vue de la zone du projet et des deux barrages d'Emosson et de Vieux-Emosson

## **Actionnaires et organes**

---

### **Actionnaires**

Alpiq SA, Olten	39 %
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne	36 %
IWB Industrielle Werke, Bâle	15 %
FMV SA, Sion	10 %

### **Conseil d'administration**

#### **Président**

Michael Wider                      Directeur division Production, CEO suppléant d'Alpiq, Düdingen

#### **Vice-président**

Jon Bisaz                              Directeur Energie, Télécom et Installations électriques des CFF, Nussbaumen

#### **Membres**

Bernhard Brodbeck                  Directeur Achats d'IWB, Berikon

Paul Michellod                      Directeur FMV, Leytron

Christian Plüss                      Responsable Production hydraulique d'Alpiq, Uster

Peter Teuscher                      Gérant tce Teuscher GmbH, Consulting Engineer, Muri b. Bern

#### **Délégué de la Confédération**

Moritz Steiner                      Chef SEFH (Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais), Steg; droit de vote consultatif

#### **Délégué de la commune de Finhaut**

Pascal May                            Président de la commune, Finhaut; droit de vote consultatif

#### **Secrétaire du Conseil d'administration**

Luc Gendre                          Responsable État-major de Nant de Drance SA, Crésuz

### **Organe de révision**

EY SA, Zurich

### **Direction Nant de Drance SA**

Eric Wuilloud                      Directeur, Venthône

Luc Gendre                          Responsable État-major, Crésuz

Jean-François Nicod                Responsable Technique & Planification, Lausanne

Alain Sauthier                      Directeur adjoint, Sion

Gérard Seingre                      Directeur général des travaux, Martigny

Stefan Woodtli                      Responsable Administration & Finances, Zofingue

### Contexte économique

Avec la baisse de la demande en électricité en Europe, le niveau élevé des subventions pour les énergies éolienne et photovoltaïque, les faibles prix du charbon et du CO<sub>2</sub> et les surcapacités, les prix de gros sont restés bas en 2014, faisant pression sur l'ensemble de la production conventionnelle des centrales. Le faible niveau des prix a un impact de plus en plus grand notamment sur la rentabilité de l'énergie hydraulique suisse. Cinq raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, la demande en électricité reste particulièrement faible en Europe. D'autre part, les prix des certificats de CO<sub>2</sub> demeurent très bas. Une troisième raison tient aux exportations de houille et de lignite depuis les Etats-Unis du fait de l'exploitation du gaz de schiste. Ces exportations tirent les cours mondiaux du charbon vers le bas, si bien que la production d'électricité à partir du charbon reste toujours rentable. Quatrièmement, les distorsions du marché dues aux subventions sont de plus en plus perceptibles. Enfin, les lourdes charges qui pèsent sur l'énergie hydraulique au travers de redevances publiques de toutes sortes ont entraîné une augmentation des coûts de revient.

Nous faisons donc face à une situation paradoxale : l'énergie hydraulique est flexible, indigène, écologique et renouvelable. Elle représente près de 60 % de la production électrique suisse. Cependant, elle n'est pas traitée comme les autres énergies renouvelables et ne bénéficie pas de subventions comme les énergies éolienne et photovoltaïque. De plus, l'énergie hydraulique doit s'acquitter de redevances et de taxes élevées. Résultat : la rentabilité de l'énergie hydraulique rencontre de plus en plus de problèmes de rentabilité.

Or, il s'agit d'une énergie d'importance systémique : elle peut compenser la volatilité des énergies renouvelables - l'éolien et le solaire -, ce qui contribue de manière décisive à garantir l'approvisionnement suisse en électricité. Mais pas seulement : les centrales de pompage-turbinage jouent également un rôle important pour la stabilité du réseau européen.

A l'heure actuelle, leur flexibilité n'est pas suffisamment reconnue par les produits électriques traditionnels que sont les produits « Base » et « Peak ». La production électrique éolienne et solaire va continuer à croître et rester irrégulière. C'est pourquoi la flexibilité des centrales de pompage-turbinage doit être à l'avenir revalorisée sur les marchés européens de l'électricité et mieux rémunérée.

### Environnement politique

L'énergie hydraulique est l'un des piliers de l'approvisionnement en électricité en Suisse. Elle répond aux défis actuels de la politique énergétique européenne : exempte de CO<sub>2</sub>, elle contribue aux objectifs de protection climatique. Flexible et accumulable, elle complète idéalement l'électricité issue des énergies éolienne et solaire. La Suisse devrait donc reconnaître l'énergie hydraulique comme source d'énergie flexible et renouvelable et être prête à s'engager pour la préserver. De plus, l'hydraulique doit bénéficier du même traitement que les autres énergies renouvelables.

Dans le cadre des débats sur la Stratégie énergétique 2050, le Conseil national a proposé de dédommager les exploitants de centrales hydroélectriques. Il s'agit là d'un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, la proposition de contribution aux investissements exclut les centrales de pompage-turbinage, alors qu'on leur attribue un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Ce choix est incohérent et doit être révisé.

Du point de vue de Nant de Drance, la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE est également importante. La Suisse comme l'UE ont tout à gagner d'une telle collaboration. La Suisse contribue à l'ensemble du système européen d'approvisionnement en électricité, et ce notamment grâce à ses centrales de pompage-turbinage. L'UE a donc tout intérêt à ce que la Suisse se joigne au marché intérieur et à ce que les marchés de l'énergie soient réunis par le biais du couplage des marchés.

### **Stratégie Nant de Drance**

Etant données les mutations des marchés de l'électricité, et en particulier le développement massif des nouvelles énergies renouvelables avec leur production volatile et fortement subventionnée, la construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance est plus justifiée que jamais. Grâce à sa grande flexibilité, la centrale jouera un rôle déterminant dans la stabilité du réseau d'approvisionnement en électricité en Suisse comme en Europe. L'ouvrage permet d'équilibrer la production et la consommation électriques au niveau européen, paramètre de plus en plus important au vu de la production croissante provenant des sources irrégulières et aléatoires que sont les énergies éolienne et solaire.

En matière d'investissement et de rentabilité, l'horizon porte en général sur deux à cinq ans. Pour Nant de Drance, les investissements et la rentabilité doivent être projetés à 80 ans, ce qui correspond à la durée de concession de l'aménagement. De plus, les calculs réguliers montrent que sur le long terme, la rentabilité de la future centrale de pompage-turbinage sera satisfaisante. Toutefois, si son exploitation ne pouvait être réalisée de manière à assurer cette rentabilité, mais que l'importance de la centrale de pompage-turbinage pour la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau était reconnue, les autorités de régulation et les décideurs politiques devraient alors considérer l'introduction de conditions-cadres conformes et adaptées au marché.

Nant de Drance s'intègre parfaitement à la stratégie énergétique du Conseil fédéral. Grâce à la mise à disposition d'énergie de réglage, la centrale permettra d'équilibrer production et consommation électrique. Cette capacité est particulièrement importante au vu de l'augmentation de la production électrique irrégulière issue des nouvelles énergies renouvelables. Nant de Drance apportera une contribution majeure à la stabilité du réseau électrique européen et à la sécurité d'approvisionnement en Suisse. De plus, la centrale couvrira les besoins en électricité des CFF pendant les pics de demande du réseau ferroviaire. La mise en service de l'installation aura lieu progressivement à partir de 2018. La centrale électrique pourra pomper et turbiner à pleine puissance dès la fin 2018. Ce calendrier est actuellement respecté.

### **Société**

La société Nant de Drance SA (NDD) a bouclé l'exercice 2014 dans le cadre des objectifs. En 2014, la construction de la centrale de pompage-turbinage a respecté le calendrier. Une étape importante de la construction s'est achevée en mars avec la percée de l'imposante caverne des machines, jalon du projet global de Nant de Drance. A la fin de l'exercice, environ 60 % des ouvrages sont construits. Le capital-actions a été augmenté de 150 millions de CHF pour atteindre 300 millions de CHF. Le 16 juin 2014, Nant de Drance a su profiter d'un contexte favorable sur les marchés des capitaux pour émettre un placement obligataire supplémentaire de 300 millions de CHF. Fin 2014, la société comptait au total 18 collaborateurs.

## Assemblée générale

Le 28 avril 2014, l'Assemblée générale a approuvé le rapport et les comptes annuels 2013. Les actionnaires de Nant de Drance SA ont augmenté le capital-actions de la société comme prévu, conformément à l'avancement du projet, de 150 millions de CHF à 300 millions de CHF. Cette augmentation s'est faite par le biais d'une émission de 1 500 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de 100 000 CHF chacune. Les actionnaires ont participé à l'augmentation de capital au prorata des parts déjà détenues. Les participations des partenaires restent donc inchangées à 39% pour Alpiq, 36% pour CFF, 15% pour IWB et 10% pour FMV. L'Assemblée générale a élu Christian Plüss, représentant d'Alpiq, et Peter Teuscher, représentant des CFF, pour un mandat jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2015. Ils succèdent à Patrick Mariller (Alpiq) et Matthias Gygax (CFF) au Conseil d'administration de NDD.



Doris Leuthard, Conseillère fédérale (au centre) et de g. à d. Bernhard Brodbeck (IWB), Jasmin Staiblin (Alpiq), Paul Michellod (FMV), Michael Wider, président (Alpiq) et Jon Bisaz

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice et a traité des sujets suivants :

- augmentation du capital-actions et adaptation des statuts de NDD
- émission d'un emprunt obligataire supplémentaire sur le marché des capitaux
- mise à jour du Règlement d'organisation de NDD
- approbation du Rapport sur le risque
- rédaction des contrats bilatéraux entre NDD et les sociétés Electricité d'Emosson SA et CFF actives sur le site d'Emosson, avec pour objectif de trouver un accord sur les principes de coopération pendant la phase de construction et d'exploitation ordinaire
- approbation du transfert du barrage de Vieux-Emosson des CFF à NDD
- attribution des lots « Installations Services internes » et « Systèmes de contrôle-commande » respectivement à Alpiq Burkhalter Technik SA et à ABB SA. Attribution de la livraison de « Alimentation chantier 2015-2018 » à Alpiq SA
- mise au point de l'organisation future d'exploitation afin d'optimiser la transition entre les phases projet et exploitation de l'aménagement
- évaluation du projet de ligne Châtelard-Rosel de Swissgrid SA afin de garantir le transport de l'électricité produite par NDD dès la mise en service.

Peter Teuscher, membre du Conseil d'administration, exécute différentes activités pour NDD, dont il détient un mandat direct, dans le cadre du déroulement du projet. Les deux révisions internes confiées par le Conseil d'administration sur les processus « Planification / Interfaces » et « Sécurité IT » ont conclu sur des résultats positifs.

## Rapport d'activité

---

### Construction

Les derniers travaux d'excavation des cavernes des machines et des transformateurs ainsi que des deux chambres des vannes se sont déroulés en début d'année. Des travaux d'injection ont été réalisés par l'entrepreneur dans le premier des deux puits verticaux ; le percement et le bétonnage du deuxième ont été terminés. L'excavation a été achevée dans les conduites d'eau en direction du barrage d'Emosson, à l'exception de deux bouchons rocheux de 30 mètres. Au printemps 2014, les activités se sont concentrées sur les travaux d'ancrage et d'armature ainsi que sur le bétonnage. La présence en augmentation



Début du montage dans la caverne des machines après son excavation

de nouveaux acteurs de la chaudronnerie et des équipements électromécaniques sur le chantier pose de nouveaux défis au maître d'ouvrage. Le respect du calendrier global, le déroulement correct des opérations logistiques et des interfaces entre les fournisseurs sont d'une importance capitale pour le bon déroulement des différentes activités sur les sites du chantier. Les délais et les échéances ont été tenus à la fin de l'année.

Le 3 mars 2014, Nant de Drance a fêté la fin de l'excavation de l'immense caverne des machines située à 600 mètres de profondeur sous la roche (194 m de longueur, 32 m de largeur et 52 m de hauteur). A cette occasion, quelque 200 invités se sont réunis dans la caverne, notamment la Conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), ainsi que de nombreux représentant(e)s fédéraux, cantonaux et municipaux, actionnaires, partenaires et sous-traitants.

Lors de son discours, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a notamment souligné les points suivants :

« A long terme, des possibilités de stockage et des réserves d'énergie de réglage seront nécessaires à la production croissante et volatile issue des énergies renouvelables. C'est ainsi seulement que l'image, si souvent utilisée, des Alpes comme 'batterie de l'Europe' deviendra réalité », a-t-elle expliqué. Cette centrale montre l'importance de la connexion avec l'Europe et la nécessité d'un accès au marché européen.

« Nant de Drance est aussi un élément important de la Stratégie énergétique 2050 de la Suisse. Nant de Drance démontre qu'il faut continuer à investir, même si actuellement la situation sur le marché de l'électricité est critique », a poursuivi la Conseillère fédérale.

La caverne des machines forme le cœur de la future centrale. C'est ici que seront installés les six groupes de pompage-turbinage. Avec leur puissance combinée de 900 MW, ils permettent de générer ou de stocker très rapidement de grandes quantités d'électricité, selon les besoins. En cas de forte demande, l'eau accumulée dans le lac supérieur de Vieux-Emosson sera turbinée dans la caverne des machines pour la production électrique. Au contraire, pendant les périodes creuses, l'eau sera pompée depuis le lac inférieur d'Emosson vers le lac supérieur, ce qui permettra de stocker de l'électricité.

Michael Wider, président du Conseil d'administration de NDD, a indiqué à l'occasion de la célébration en mars 2014 : « Les actionnaires de Nant de Drance sont fiers d'avoir entrepris ce projet. La future centrale sera un véritable concentré de haute technologie. Elle pourra passer du turbinage à pleine puissance au pompage à pleine puissance en moins de 10 minutes. Cette très grande flexibilité lui conférera à l'avenir un atout majeur sur les marchés suisses et internationaux de l'électricité, même si aujourd'hui l'ensemble des conditions cadres ne sont pas encore réunies pour valoriser économiquement les aménagements de pompage-turbinage sur leur marché de référence. »

Avec la pose du dernier bloc de béton, Nant de Drance a terminé la surélévation du mur de barrage de Vieux-Emosson le 25 septembre 2014. Afin de pouvoir pleinement tirer parti de la flexibilité de la centrale, la capacité de stockage du barrage de Vieux-Emosson a été doublée. Pour ce faire, le mur du barrage a été surélevé de 20 mètres. Au total, 68 000 m<sup>3</sup> de béton ont été coulés, soit 475 blocs de 1,50 mètre de haut sur 12 mètres de long. Pour créer des fondations solides, le mur existant de 45 mètres de haut a été partiellement démoli. Les travaux de surélévation du mur ont commencé au printemps 2013. Le mur de Vieux-Emosson fait désormais 76,5 mètres de haut et 205 mètres de long sur la couronne. Le lac contient à présent 25 millions de m<sup>3</sup> d'eau, soit le double de son ancienne capacité. Ce volume peut être turbiné en 20 heures environ par la nouvelle centrale. Avant de pouvoir procéder au remplissage du lac, le mur doit encore faire l'objet en 2015 d'injections de béton visant à l'étanchéifier.



Célébration de la fin des travaux de surélévation du mur de Vieux-Emosson, le 25 septembre 2014

Le maître d'ouvrage a réalisé des examens géotechniques et des analyses hydrogéologiques dans la zone en amont du mur de Vieux-Emosson afin de clarifier la perméabilité de la retenue de Vieux-Emosson, évoquée dans le rapport d'impact sur l'environnement de l'autorisation.

L'année précédente, les travaux de bétonnage des prises d'eau dans le lac d'Emosson ont dû être interrompus plusieurs fois en raison des conditions météorologiques hivernales. Au printemps 2014, les fondations en pierre de ces deux éléments ont enfin pu être achevées. La construction des deux prises d'eau du lac de Vieux-Emosson a également débuté. Les travaux ont avancé conformément au calendrier.

### **Installations électromécaniques**

En 2014, Alstom Renewable (Suisse) S.A. s'est installé sur le chantier pour commencer le montage des aspirateurs dans la caverne des machines. Les difficultés au départ ont été résolues et le calendrier a pu être respecté. Des contrôles qualité ont été régulièrement effectués sur les différents sites de production des sous-traitants (en Chine, en Inde et en Europe).

### **Chaudronnerie**

Andritz Hydro GmbH a démarré le montage des pièces de chaudronnerie en 2014. Afin de pouvoir percer le premier bouchon rocheux début 2015, Andritz a monté la vanne guillotine dans la première galerie d'adduction dans la chambre des vannes aval. Le montage et le bétonnage des tubes en acier dans les distributeurs à proximité de la caverne des machines ont commencé. Les spécialistes ont soudé les coudes des tubes métalliques entre le puits vertical et la caverne.



Coude de la canalisation en acier  
au pied du puits vertical

## Installations électrotechniques

Le maître d'ouvrage a attribué le lot « Installations Services internes » pour l'alimentation en moyenne et basse tensions à Alpiq Burkhalter Technik SA. Le lot « Systèmes de contrôle-commande » pour la surveillance, l'automatisation et le contrôle à distance de l'ensemble de l'installation a été attribué à ABB SA. De plus, Alpiq SA continuera à fournir le courant pour NDD jusqu'en 2018.

## Installations intérieures

Le maître d'ouvrage a lancé à l'automne 2013 une procédure de préqualification pour l'appel d'offres du second œuvre. Trois fournisseurs se sont qualifiés lors de cette procédure comme entrepreneurs généraux pour la phase de sélection finale. Les trois candidats ont reçu les documents relatifs à l'appel d'offres en août 2014. L'ouverture des offres a eu lieu le 10 décembre 2014. Une proposition d'adjudication sera élaborée d'ici début 2015 après examen détaillé des offres.

## Sécurité

La présence de nouveaux fournisseurs additionnels sur le chantier a nécessité d'adapter et de renforcer la sécurité. Le maître d'ouvrage a augmenté la présence de la sécurité auprès de la direction des travaux afin de garantir la prise en charge et la coordination sur site. Les adaptations constantes du dispositif de sécurité aux conditions réelles du site ont également contribué à l'absence d'incident notable depuis le début des travaux.

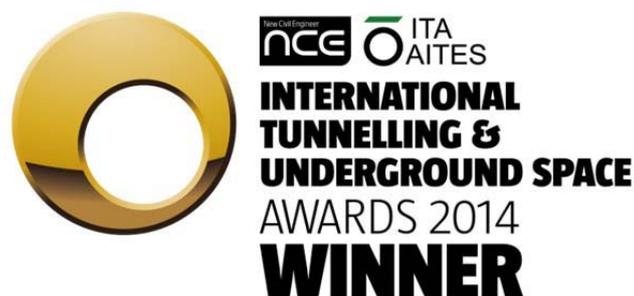
## Environnement

La direction de projet de Nant de Drance a régulièrement informé la Commission consultative pour l'environnement sur le suivi environnemental et l'avancement des différentes mesures de compensation. Les autorisations sont disponibles pour sept mesures compensatoires. Cinq mesures sont en cours de réalisation.

## Communication

Afin de ne pas entraver les travaux en cours, les visites du public ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Toutefois, en 2014, plus de 3000 spécialistes, issus principalement des domaines techniques de la construction, ont visité le chantier. Ce chiffre représente une hausse d'environ 20 % par rapport à l'année précédente. En raison de la complexité croissante du chantier, le maître d'ouvrage a durci le règlement des visites et l'a adapté aux nouvelles circonstances. Le site Internet de NDD a été complètement repensé et refondu pour être plus convivial, avec un nouveau logo.

Le 4 décembre 2014, Nant de Drance a obtenu à Londres le prix « Major Tunnelling Project of the Year ».



Ce prix est attribué par la revue « New Civil Engineer » et l'« International Tunneling & Underground Space Association ». Il récompense chaque année le meilleur projet d'excavation et de construction souterraine.

## **Finances**

---

Au cours de l'exercice 2014, les investissements ont atteint près de 260,1 millions de CHF (intérêts intercalaires, commissions et prestations propres inclus, contre 278,7 millions de CHF en 2013).

Le bilan a augmenté durant la période concernée de 356,7 millions de CHF pour s'établir à 1'269,6 millions de CHF, ce qui s'explique principalement par les investissements réalisés au projet. Les autres créances ont augmenté à 9,5 millions de CHF (9,3 millions en 2013), les liquidités à 114,7 millions de CHF (18,5 millions en 2013).

L'augmentation du capital-actions de 150 millions de CHF à 300 millions de CHF, décidée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2014, a été réalisée en avril 2014.

La libération d'un emprunt obligataire de 300 millions de CHF le 18 juillet 2014 a permis de couvrir temporairement l'intégralité des crédits bancaires. Il n'y a pas de crédit à court terme à la fin de l'année. Les passifs à court terme résultant de livraisons et prestations ont pu être réduits à 5,6 millions de CHF (contre 6,5 millions l'année précédente), tandis que les comptes de régularisation passifs ont grimpé de 5,5 millions de CHF. Cela s'explique principalement par l'enregistrement sur la période appropriée de factures de fournisseurs non reçues ainsi que par l'augmentation des intérêts sur dettes financières.

Les coûts non activables du compte de résultat résultent majoritairement des dépenses IT, de personnel (y compris prestations sociales) et de charges d'exploitation diverses.

Le résultat financier est quasiment équilibré, avec un excédent de charges de 0,3 million de CHF. Il comprend notamment les frais bancaires et les pertes de cours non activables.

## **Perspectives 2015**

---

La direction de projet intègre les expériences utiles acquises jusqu'à présent dans la planification des phases suivantes, assurant ainsi sa maîtrise du déroulement de la construction et du montage ainsi que de l'ensemble des processus auxiliaires. Le maître d'ouvrage renforce l'équipe de projet pour les travaux de montage et poursuit ses révisions internes. L'accompagnement des travaux de montage et en particulier la prestation de la qualité requise restent la priorité centrale du projet en 2015.

Le maître d'ouvrage poursuit les analyses sur la perméabilité de la zone de Vieux-Emosson en vue d'établir un plan d'action définitif.

Afin de régler les interfaces qui apparaîtront à compter de la mise en service de l'aménagement entre NDD, les CFF et Electricité d'Emosson SA, NDD va conclure des contrats bilatéraux avec ces sociétés.

## Compte de résultat

	Note	01.01. - 31.12.2013	01.01. - 31.12.2014
		CHF	CHF
<i>Prestations propres activées</i>	1	2'298'690	2'917'139
<b>Prestation total</b>		<b>2'298'690</b>	<b>2'917'139</b>
<i>Frais de gestion</i>		-727'680	-587'515
<i>Charges de personnel</i>	2	-2'962'408	-3'692'929
<i>Redevances, impôt sur le capital et divers</i>	3	-450'054	-2'450'058
<i>Autres charges d'exploitation</i>		-168'119	-173'717
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-4'308'261</b>	<b>-6'904'219</b>
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>-2'009'571</b>	<b>-3'987'080</b>
<i>Charges financières</i>	4	-16'628	-260'390
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice</b>		<b>-2'026'199</b>	<b>-4'247'470</b>
<i>Impôts sur le bénéfice</i>		-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-2'026'199</b>	<b>-4'247'470</b>

## Bilan

Actif	Note	31.12.2013	31.12.2014
		CHF	CHF
Immobilisations corporelles	5	873'980'020	1'134'051'912
Immobilisations incorporelles	6	11'177'950	11'177'950
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>885'157'970</b>	<b>1'145'229'862</b>
Créances sur ventes et prestations	7	0	242'121
Autres créances	8	9'273'512	9'487'460
Liquidités	9	18'534'647	114'678'693
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>27'808'159</b>	<b>124'408'274</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>912'966'129</b>	<b>1'269'638'136</b>

Passif	Note	31.12.2013	31.12.2014
		CHF	CHF
Capital-actions	10	150'000'000	300'000'000
Report de l'exercice précédent		-5'003'475	-7'029'674
Résultat de l'exercice		-2'026'199	-4'247'470
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>142'970'326</b>	<b>288'722'856</b>
<b>Prêts subordonnés à long terme d'actionnaires et d'autres parties liées</b>	11	<b>100'000'000</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Emprunts à long terme et emprunts envers des tiers</b>	12	<b>550'000'000</b>	<b>850'000'000</b>
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>650'000'000</b>	<b>950'000'000</b>
Dettes sur achats et prestations	13	6'558'341	5'553'864
Autres dettes à court terme	14	58'572	113'459
Dettes financières à court terme	15	3'600'000	-
Dettes financières à court terme envers actionnaires et parties liées	16	90'000'000	-
Comptes de régularisation de passif	17	19'778'890	25'247'957
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>119'995'803</b>	<b>30'915'280</b>
<b>Total du passif</b>		<b>912'966'129</b>	<b>1'269'638'136</b>

## Tableau des capitaux propres

CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2012</b>	<b>150'000'000</b>	<b>0</b>	<b>-5'003'475</b>	<b>144'996'525</b>
<hr/>				
Résultat de l'exercice 2013			-2'026'199	<b>-2'026'199</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>150'000'000</b>	<b>0</b>	<b>-7'029'674</b>	<b>142'970'326</b>
<hr/>				
Augmentation du capital-actions	150'000'000			<b>150'000'000</b>
Résultat de l'exercice 2014			-4'247'470	<b>-4'247'470</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2014</b>	<b>300'000'000</b>	<b>0</b>	<b>-11'277'144</b>	<b>288'722'856</b>

## Tableau des flux de fonds

<b>Mouvements financiers</b>	<i>Note</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-2'026'199</b>	<b>-4'247'470</b>
+/- Diminution / Augmentation des créances sur ventes et prestations	7	-	-242'121
+/- Diminution / Augmentation des autres créances	8	959'933	-213'948
+/- Diminution / Augmentation des comptes de régularisation d'actif		4'350	-
+/- Augmentation / Diminution des dettes sur achats et prestations	13	9'915	-35'629
+/- Augmentation / Diminution des autres dettes à court terme	14	54'845	54'887
+/- Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	17	409'623	124'799
<b>= Mouvement financier provenant de l'exploitation</b>		<b>-587'533</b>	<b>-4'559'482</b>
<hr/>			
- Investissements en immobilisations corporelles	5	-284'412'097	-243'375'414
- Prestations propres activées	1	-1'695'722	-2'917'139
- Intérêts des fonds étrangers activés	5	-10'487'335	-9'403'919
<b>= Mouvement financier provenant des investissements</b>		<b>-296'595'154</b>	<b>-255'696'472</b>
<hr/>			
+ Augmentation du capital-actions (y compris agio)	10	-	150'000'000
+ Nouveaux engagements financiers à long terme	12	550'000'000	300'000'000
+ Nouveaux engagements financiers à court terme	15/16	90'000'000	-
- Remboursement d'engagements financiers à court terme	15/16	-350'000'000	-93'600'000
<b>= Mouvement financier provenant des opérations financières</b>		<b>290'000'000</b>	<b>356'400'000</b>
<hr/>			
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-7'182'687</b>	<b>96'144'046</b>
<hr/>			
<b>Justification</b>			
Solde initial des liquidités et titres		25'717'334	18'534'647
Solde final des liquidités et titres	9	18'534'647	114'678'693
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-7'182'687</b>	<b>96'144'046</b>

## **Annexe**

### **Principes de présentation des comptes**

Les comptes annuels de Nant de Drance SA ont été établis conformément aux prescriptions du droit de la société anonyme et correspondent aux recommandations de présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Conforme aux Swiss GAAP RPC, la présente clôture correspond également à la clôture commerciale.

### **Principes d'évaluation**

#### **Correction de la valeur de l'actif**

Compte tenu du contrat de partenaire actuel, les actionnaires de la société sont tenus de payer les coûts annuels au prorata de leur participation. Du point de vue de la société, il n'existe pas d'indication que certains actionnaires ne pourraient pas honorer leurs obligations. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif n'est pas soumise à dépréciation au sens de la norme Swiss GAAP RPC 20.

#### **Intérêts sur fonds étrangers**

Les intérêts sur fonds étrangers sont en principe comptabilisés dans les charges durant la période pendant laquelle ils sont dus. Les intérêts sur fonds étrangers en relation directe avec l'acquisition ou la construction des aménagements sont portés à l'actif. Ces intérêts sont calculés sur le montant effectivement acquitté au cours de la période allant du début de la construction jusqu'à la mise en service de l'installation.

#### **Immobilisations corporelles**

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Pendant la phase de construction, aucun amortissement n'est effectué, sauf dans le cas de dépréciations de valeur. Les prestations propres liées au projet sont activées.

#### **Immobilisations incorporelles**

Les concessions acquises dans le cadre de l'exploitation des installations détenues en propre sont amorties linéairement à partir de leur mise en service et sur toute la durée de la concession. Pendant la phase de construction, aucun amortissement n'est effectué.

#### **Créances**

Les créances sont indiquées à la valeur nominale déduction faite de la provision pour dépréciation selon des critères de gestion.

#### **Liquidités**

Les liquidités sont constituées des avoirs en banque ainsi que des dépôts à terme fixe avec une durée maximale de 90 jours. Elles sont déclarées à leur valeur nominale.

#### **Dettes**

Les dettes contiennent les obligations à court et long terme qui sont portées au bilan au montant du remboursement.

### **Affaires à l'extérieur du bilan**

#### **Produits dérivés**

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et des taux d'intérêt. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liées aux activités de couverture sont comptabilisées par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

#### **Engagements conditionnels**

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probable, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants au jour de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité et du montant des prestations et coûts unilatéraux futurs.

## Transactions avec des parties liées de la société

Sont considérées comme des transactions avec des parties liées de la société les relations commerciales avec des actionnaires de la société, des sociétés entièrement consolidées par ces derniers et d'autres personnes considérées comme étant des parties liées selon la norme Swiss GAAP RPC 15. Les sociétés mentionnées dans la note 10 sont considérées comme étant des actionnaires. Alpiq SA est gérée à 100 % par Alpiq Holding SA; Alpiq Holding SA et ses entreprises entièrement consolidées sont considérées comme étant d'autres parties liées. Il en va de même pour toutes les sociétés sur lesquelles les actionnaires exercent une influence notable.

## Evaluation des risques

L'évaluation des risques est effectuée une fois par an par la direction à l'attention du Conseil d'administration par le biais du rapport d'information. Celui-ci se base sur les consignes en matière de saisie, d'analyse et de définition des priorités des risques. Le paysage du risque défini par le Conseil d'administration et la matrice d'évaluation constituent la base de l'évaluation standardisée des risques.

Le rapport d'information fourni par la direction à l'attention du Conseil d'administration comprend les postes à risque les plus importants à l'heure actuelle, le besoin d'action et l'état actuel de l'implémentation des mesures. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 18.08.2014.

## Notes

### 1 Prestations propres activées

Les prestations propres activées correspondent aux critères Swiss GAAP RPC 18.

### 2 Charges de personnel

CHF	2013	2014
Salaires, primes, bonus	2'141'578	2'165'092
Prestations sécurité sociale	621'861	1'462'383
Autres charges de personnel	198'969	65'454
<b>Total</b>	<b>2'962'408</b>	<b>3'692'929</b>

### Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul de l'impact économique provenant des institutions de prévoyance repose sur les données fournies concernant la situation financière de l'institution de prévoyance de Nant de Drance SA au 31.12.2014.

Profit économique/engagements économiques et charges de prévoyance	Excédent de couverture (+) Sous-couverture (-)		Part économique de Nd SA		Montants définis sur la période		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014
Institution de prévoyance avec/sans excédent/sous-couverture	0	0	0	0	0	0	405'371	1'210'150

### 3 Redevances, impôt sur le capital et divers

CHF	2013	2014
Impôt sur capital	450'054	899'100
Taxe d'émission, impôt foncier, autres remises	0	1'550'958
<b>Total</b>	<b>450'054</b>	<b>2'450'058</b>

### 4 Produits financiers

CHF	2013	2014
Produit d'intérêts, gains de change	116'383	206'936
<b>Total</b>	<b>116'383</b>	<b>206'936</b>

### Charges financières

CHF	2013	2014
Intérêts/commissions, pertes de change	23'981'135	26'044'006
./. Intérêts intercalaires activés	-23'848'124	-25'576'680
<b>Total</b>	<b>133'011</b>	<b>467'326</b>

Les intérêts intercalaires activés en 2014 comprennent les frais d'émission de l'emprunt de 3.080 MioCHF et l'agio de 1.815 MioCHF. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 18, les coûts d'émission nets de 1.265 MioCHF ont été affectés aux intérêts intercalaires activés.

## 5 Immobilisations corporelles

CHF	Installations en construction
<b>Valeur du bilan au 31.12.2012</b>	<b>595'302'230</b>
Investissements	252'530'976
Intérêts intercalaires activés	23'848'124
Prestations propres activées	2'298'690
<b>Valeur du bilan au 31.12.2013</b>	<b>873'980'020</b>
Investissements	231'578'073
Intérêts intercalaires activés	25'576'680
Prestations propres activées	2'917'139
<b>Valeur du bilan au 31.12.2014</b>	<b>1'134'051'912</b>

Les investissements facturés, mais non encore payés, ainsi que les engagements d'un total de 30'801'821 CHF (2013: 25'332'080 CHF) ne sont pas compris dans la rubrique Investissements en immobilisations corporelles du tableau des flux de fonds, car sans incidences sur la trésorerie.

Le projet de construction Nant de Drance porte sur un volume d'investissement global d'env. 1'982 MioCHF (y c. intérêts intercalaires et concessions). Au jour de clôture du bilan, le 31.12.2014, 1'145 MioCHF de concessions sont investies, de plus, les engagements en matière d'investissements s'élèvent à env. 541 MioCHF. L'aménagement sera progressivement mis en service à partir de la fin 2017.

Valeurs d'assurance incendie des installations d'exploitation et des bâtiments:

Toutes les installations en construction sont assurées par la police du projet jusqu'à leur mise en service. Les valeurs d'assurance ne seront définitives qu'à la mise en service et seront alors assurées à l'aide de polices correspondantes.

## 6 Immobilisations incorporelles

Ce poste contient les licences qui s'étendent sur 80 ans dès leur mise en service.

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Valeur figurant au bilan	11'177'950	11'177'950

## 7 Créances sur ventes et prestations

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Actionnaires	-	242'121
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>242'121</b>

## 8 Autres créances

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Créance T.V.A.	9'258'083	9'349'634
Impôt anticipé	9'381	58'016
Autres créances	0	62'530
Créance envers institut de prévoyance	6'048	17'280
<b>Total</b>	<b>9'273'512</b>	<b>9'487'460</b>

## 9 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs auprès des banques ainsi que les dépôts à terme d'une durée de 90 jours maximum à partir de la clôture du bilan.

## 10 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 3 000 actions nominatives libérées dans leur intégralité (année précédente: 1 500 actions) de 100 000 CHF chacune. Il est détenu par:

	31.12.2013		31.12.2014	
Alpiq AG, Olten	39%	58'500'000	39%	117'000'000
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne	36%	54'000'000	36%	108'000'000
IWB Industrielle Werke Basel AG, Bâle	15%	22'500'000	15%	45'000'000
FMV SA, Sion	10%	15'000'000	10%	30'000'000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>150'000'000</b>	<b>100%</b>	<b>300'000'000</b>

**11 Prêts subordonnés à long terme d'actionnaires et d'autres parties liées**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Actionnaires	61'000'000	61'000'000
Autres parties liées à la société	39'000'000	39'000'000
<b>Total</b>	<b>100'000'000</b>	<b>100'000'000</b>

Taux d'intérêt moyen: 3.75% 3.75%

La durée des prêts subordonnés échoue au plus tard en 2019. NdD cherche à prolonger ces emprunts.

**12 Emprunts à long terme et emprunts envers tiers**

CHF	31.12.2013	31.12.2014	
Emprunt 250 Mio. CHF 15.02.2013 - 15.02.2021	taux d'intérêt: 1.500%	250'000'000	250'000'000
Emprunt 300 Mio. CHF 15.02.2013 - 15.02.2028	taux d'intérêt: 2.375%	300'000'000	300'000'000
Emprunt 300 Mio. CHF 18.07.2014 - 18.07.2024	taux d'intérêt: 1.750%	0	300'000'000
<b>Total</b>	<b>550'000'000</b>	<b>850'000'000</b>	

**13 Dettes sur achats et prestations**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Actionnaires	574'115	0
Parties liées à la société	450'649	59'354
Tiers	5'533'577	5'494'510
<b>Total</b>	<b>6'558'341</b>	<b>5'553'864</b>

**14 Autres dettes à court terme**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Dettes envers institut de prévoyance	35'630	67'385
Dettes envers tiers	22'942	46'074
<b>Total</b>	<b>58'572</b>	<b>113'459</b>

**15 Dettes financières à court terme**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Emprunt Commune de Finhaut	3'600'000	0
<b>Total</b>	<b>3'600'000</b>	<b>0</b>

Les échéances inférieures à 12 mois sont indiquées dans les dettes financières à court terme.

**16 Dettes à court terme envers actionnaires et parties liées**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Dettes envers actionnaires		
- FMV	20'000'000	0
Dettes envers parties liées à la société		
- Alpiq Holding SA	70'000'000	0
<b>Total</b>	<b>90'000'000</b>	<b>0</b>

**17 Comptes de régularisation du passif**

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Impôt sur le capital	225'000	744'280
Régularisation des prestations d'actionnaires	820'917	184'467
Régularisation des prestations des parties liées à la société	0	430'454
Régularisation des tiers	18'732'973	23'888'756
<b>Total</b>	<b>19'778'890</b>	<b>25'247'957</b>

## 18 Parties liées de la société

Volume des transactions saisies dans le compte de résultat ou sous forme d'investissements avec des parties liées

CHF	Actionnaires	Parties liées	31.12.2013
<b>Charges d'exploitation</b>			
Gestion et services administratifs	548'566	0	548'566
Prestations d'investissements	2'488'492	2'861'988	5'350'480
Autres charges d'exploitation	3'759	24'298	28'057
<b>Charges financières</b>			
Intérêts des prêts	2'287'500	1'462'500	3'750'000

CHF	Actionnaires	Parties liées	31.12.2014
<b>Charges d'exploitation</b>			
Gestion et services administratifs	0	580'814	580'814
Prestations d'investissements	37'531'046	470'667	38'001'713
Autres charges d'exploitation	6'141	3'353	9'494
<b>Charges financières</b>			
Intérêts des prêts	3'750'000	0	3'750'000

## 19 Instruments financiers dérivés

CHF	31.12.2013			31.12.2014		
	Volumes	positif	négatif	volume	positif	négatif
Protection de l'intérêt	450'000'000	0	-22'675'625	450'000'000	0	-61'206'427
Protection de l'euro	46'000'000	0	92'671	36'000'000	0	-525'935

## 20 Evénements après le 31.12.2014

Aucun événement après la date de clôture du bilan. Le 12 mars 2015, le Conseil d'administration a approuvé le rapport annuel 2014 à l'attention de l'assemblée générale du 20 mai 2015.

## 21 Indications supplémentaires

Il n'existe pas d'autres faits nécessitant une obligation de déclaration conformément à l'art. 663b CO ou Swiss GAAP RPC.

A l'Assemblée générale de  
**Nant de Drance SA, Finhaut**

Zurich, le 12 mars 2015

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des capitaux propres, le tableau des flux de fonds et l'annexe (pages 10 à 18) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC es sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Roger Müller  
Expert-réviser agréé  
(Réviser responsable)



Mathias Zeller  
Expert-réviser agréé

### Annexes

- Comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des capitaux propres, tableau des flux de fonds et annexe)